
**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Direction de la protection de la santé publique	Monique Beausoleil	21 décembre 2016	1 page.
2.	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Direction de la protection de la santé publique	Monique Beausoleil	14 septembre 2016	1 page.
3.	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	Direction régionale de Montréal	Josée-Anne Richard	15 août 2016	1 page.
4.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction des programmes et du patrimoine, Direction générale de Montréal	Dimitri Latulippe	1 ^{er} septembre 2016	2 pages.
5.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction générale de Montréal	Laurence-A. St-Denis	9 février 2017	2 pages.
6.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction générale de Montréal	Laurence-A. St-Denis	11 janvier 2017	2 pages.
7.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	22 décembre 2016	1 page.
8.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	2 septembre 2016	1 page.
9.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction des affaires métropolitaines	Line Drouin	7 février 2017	2 pages.
10.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction des affaires métropolitaines	Line Drouin	10 janvier 2017	2 pages.
11.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction des affaires métropolitaines	Jérôme Unterberg	7 septembre 2016	2 pages.
12.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	12 janvier 2017	1 page.
13.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	2 septembre 2016	1 page.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
14.	Ministère des Ressources naturelles	Direction générale des mandats stratégiques	Marc Leduc	20 janvier 2017	1 page.
15.	Ministère des Ressources naturelles	Direction générale des mandats stratégiques	Marc Leduc	8 septembre 2016	3 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	16 décembre 2016	1 page.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	20 septembre 2016	2 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Pierre-Guy Brassard	20 décembre 2016	7 pages.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Pierre-Guy Brassard	9 septembre 2016	7 pages.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides	Marilou Tremblay	25 août 2016	1 page.

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 21 décembre 2016

Madame Marion Schnebelen
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

**OBJET : Avis de recevabilité du projet du poste à 315-25 kV à la station d'épuration
des eaux usées Jean-R.-Marcotte – 2^e lettre**

Madame,

Nous avons bien reçu les réponses et questions aux commentaires concernant le projet cité en objet.

Ce complément d'information a bien répondu aux questions de notre lettre du 14 septembre dernier. Nous considérons donc que l'étude d'impact du projet du poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte est recevable d'un point de vue santé publique.

Veuillez recevoir, Madame Schnebelen, nos meilleures salutations.



Monique Beausoleil, M.Sc., toxicologue

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 septembre 2016

Monsieur Paul-Georges Rossi
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

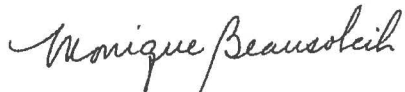
**OBJET : Avis de recevabilité du projet du poste à 315-25 kV à la station d'épuration
des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en rubrique. Les éléments reliés à la santé publique, tels la qualité de l'air, les sols contaminés et le bruit, ont bien été évalués.

Quant aux champs magnétiques du poste à 315-25 kV, l'étude indique qu'ils seront négligeables à l'extérieur des limites du poste projeté. Toutefois, comme c'est le cas pour toutes les autres études d'impact de postes électriques présentées dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous aimerions que les valeurs de champs électriques et de champs magnétiques émis par le poste électrique soient estimées à la limite de la zone du poste prévu.

Veuillez accepter, monsieur, mes meilleures salutations,

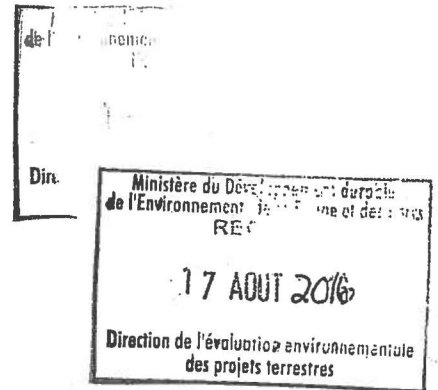


Monique Beausoleil, M.Sc., toxicologue

Direction régionale de Montréal

Montréal, le 15 août 2016

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration
Jean R. Marcotte
(Dossier 3211-11-118)**

Monsieur le Directeur par intérim,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact relative à l'objet ci-dessus que vous nous avez fait parvenir le 9 août 2016, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et nous vous en remercions.

Notre analyse porte uniquement sur les impacts de nature économique et dans le cas présent, nous n'avons aucun commentaire à soumettre.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Josée-Anne Richard, de la Direction régionale de Montréal, au numéro de téléphone 514 499-2199, poste 5250.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur par intérim, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur régional,

Josée-Anne Richard,
Adjointe exécutive par intérim

JAR/yh



Le 1^{er} septembre 2016

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de construction d'un poste à 315-25kV à la station
d'épuration Jean R. Marcotte (Dossier 3211-11-115)**

Monsieur le Directeur par intérim,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel concernant la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte élaborée par EnGlobe Corp. pour le compte de la Ville de Montréal et transmise le 10 août 2016 à la Direction générale de Montréal du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétences, et dans la mesure où la Ville de Montréal s'engage à respecter les conditions formulées ci-dessous, nous sommes favorables au projet et convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

- Réaliser, préalablement à la construction du projet, un inventaire archéologique avec sondages manuels dans la zone à potentiel archéologique comprise dans l'emprise du projet;
- Fournir au MCC les résultats du sondage et de l'inventaire archéologique réalisés préalablement aux travaux.

... 2

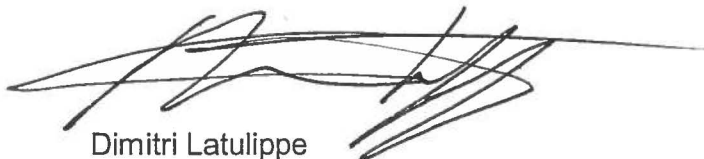
Le Ministère tient à rappeler au promoteur, qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le MCC doit être informé de toutes les découvertes, qu'elles surviennent ou non dans le contexte de fouilles et de recherche de biens ou de sites archéologiques faites durant les interventions archéologiques de terrain ou lors des travaux subséquents.

Ces commentaires et ces questions constituent un avis pour votre mandat d'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

Pour de plus amples renseignements relatifs à cet avis, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Payette-Hamelin, au 514 873-0325.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur par intérim, nos salutations distinguées.

Le directeur par intérim,



Dimitri Latulippe



Le 9 février 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de construction d'un poste à 315-25kV à la station
d'épuration Jean R. Marcotte (Dossier 3211-11-115)**

Monsieur le Directeur par intérim,

La présente fait référence aux documents soumis le 6 décembre 2016 par EnGlobe Corp. pour le compte de la Ville de Montréal en réponse aux questions et commentaires formulés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en lien avec votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte.

Sur la base du document *Réponses aux questions et commentaires concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte*, soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de sa compétence, nous sommes d'avis que les renseignements demandés et apportés par EnGlobe Corp., répondent de façon satisfaisante et valable aux attentes du MCC. Toutefois, le MCC souhaite que l'inventaire archéologique qui sera réalisé dans la zone de potentiel archéologique comprise dans l'emprise du projet lui soit acheminé avant la fin de la période d'analyse de l'acceptabilité du projet.

Le Ministère tient à rappeler au promoteur, qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le MCC doit être informé de toutes les découvertes, qu'elles surviennent ou non dans le contexte de fouilles et de recherches de biens ou de sites archéologiques faites durant les interventions archéologiques de terrain ou lors des travaux subséquents.

... 2

Ces commentaires et ces questions constituent un avis pour votre mandat d'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

Pour de plus amples renseignements relatifs à cet avis, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Payette-Hamelin, au 514 864-8117, poste 5504.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur par intérim, nos salutations distinguées.

La directrice générale adjointe,

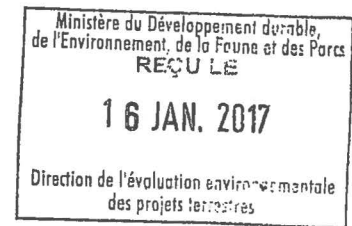


Laurence A. St-Denis



Le 11 janvier 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Projet de construction d'un poste à 315-25kV à la station
d'épuration Jean R. Marcotte (Dossier 3211-11-115)**

Monsieur le Directeur par intérim,

La présente fait référence aux documents soumis le 6 décembre 2016 par EnGlobe Corp. pour le compte de la Ville de Montréal en réponse aux questions et commentaires formulés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en lien avec votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte.

Sur la base du document *Réponses aux questions et commentaires concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte*, soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de sa compétence, nous sommes d'avis que les renseignements demandés et apportés par EnGlobe Corp., répondent de façon satisfaisante et valable aux attentes du MCC. Toutefois, le MCC souhaite que l'inventaire archéologique qui sera réalisé dans la zone de potentiel archéologique comprise dans l'emprise du projet lui soit acheminé avant la fin de la période d'analyse de l'acceptabilité du projet.

Le Ministère tient à rappeler au promoteur, qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le MCC doit être informé de toutes les découvertes, qu'elles surviennent ou non dans le contexte de fouilles et de recherches de biens ou de sites archéologiques faites durant les interventions archéologiques de terrain ou lors des travaux subséquents.


... 2

Ces commentaires et ces questions constituent un avis pour votre mandat d'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

Pour de plus amples renseignements relatifs à cet avis, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Payette-Hamelin, au 514 864-8117, poste 5504.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur par intérim, nos salutations distinguées.

La directrice générale adjointe,



Laurence-A. St-Denis

Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de Montréal,
de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Le 22 décembre 2016

Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET: Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte
 (Montréal)
 (Dossier 3211-11-118)**

Monsieur Talbot,

La présente est en réponse à votre lettre du 2 décembre 2016 demandant à notre direction de se prononcer sur le document de réponse du promoteur suite à notre avis sur la recevabilité du projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte à Montréal.

Après analyse du nouveau document relatif au projet, nous considérons que ce projet de poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte est conforme aux attentes du ministère de la Sécurité publique quant à ses champs de compétence. Tous les éléments recommandés ont bien été rajoutés au contenu du futur plan de mesures d'urgence.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Isabelle Michel, responsable du suivi de ce dossier d'évaluations environnementales à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides. Vous pouvez la joindre par téléphone au 514 873-1300, poste 42609, ou par courriel à : isabelle.michel@misp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,



Gilles Desgagnés

GD/IM/bk

c. c. Monsieur Éric Houde, directeur des opérations
 Monsieur Marc Morin, directeur du service de l'analyse et des politiques
 Madame Isabelle Michel, conseillère en sécurité civile

Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de Montréal,
de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Le 2 septembre 2016

Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET: Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte
 (Montréal)
 (Dossier 3211-11-118)**

Monsieur Talbot,

La présente est en réponse à votre lettre du 9 août 2016 demandant à notre direction de se prononcer sur la recevabilité du projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte à Montréal.

Après analyse des documents relatifs au projet, nous considérons que ce projet d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte est recevable puisqu'il est conforme aux attentes du ministère de la Sécurité publique quant à ses champs de compétence. Par contre, nous nous attendons de retrouver dans le plan de mesures d'urgence, un plan détaillé des installations en fonction de ces dites mesures d'urgence, tel que la localisation des substances dangereuses, les systèmes d'extinction ou encore les sorties d'évacuation, ainsi qu'un échéancier de mise à jour et de révision de ce plan. D'autre part, parmi les risques identifiés, on retrouve trois risques préliminaires, nous croyons que le risque incendie/explosion ainsi qu'une panne électrique complète du réseau devraient être également étudiés.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Isabelle Michel, responsable du suivi de ce dossier d'évaluations environnementales à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides. Vous pouvez la joindre par téléphone au 514 873-1300, poste 42609, ou par courriel à : isabelle.michel@misp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,



Gilles Desgagnés

GD/IM/bk

c. c. Monsieur Éric Houde, directeur des opérations
 Monsieur Marc Morin, directeur du service de l'analyse et des politiques
 Madame Isabelle Michel, conseillère en sécurité civile



Montréal, le 7 février 2017

Par courriel

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réponses à la deuxième série de questions et commentaires

Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux
usées Jean-R. Marcotte
(Dossier MDDELCC 3211-11-118)

Monsieur le Directeur par intérim,

À votre demande, la Direction des affaires métropolitaines du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a examiné le document « *Réponses à la deuxième série de questions et commentaires concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte* », réalisé par Englobe en janvier 2017 pour le compte de la Ville de Montréal. Il fait suite à la première série de réponses aux questions et commentaires, de novembre 2016, et à l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) déposée en juin 2016.

Il faut savoir que le Ministère a demandé des précisions quant au secteur situé directement aux abords de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte et identifié comme projet de développement (section 3.4.7). Ce secteur étant identifié à la carte 1-1 au même titre que le projet Faubourg Pointe-aux-Prairies, il s'avérait primordial pour le Ministère que le projet projeté soit décrit dans l'ÉIE, d'autant plus que ce site présente plusieurs contraintes de développement.

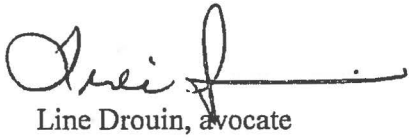
Englobe a produit une nouvelle carte précisant que ledit secteur accueillera l'unité de désinfection à l'ozone alimentée par le poste projeté. Il s'agit donc d'un projet de développement distinct de celui du Faubourg Pointe-aux-Prairies.

...2

Suivant ce qui précède, le Ministère estime que la section présentant les projets de développement a été bonifiée au regard des commentaires qu'il avait formulés à l'étape précédente.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur par intérim, mes salutations distinguées.

La directrice par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Line Drouin', with a long horizontal flourish extending to the right.

Line Drouin, avocate

c. c. Madame Marie-Lou Coulombe, Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, MDDELCC



Québec, le 10 janvier 2017

Par courriel

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réponses aux questions et commentaires

Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux
usées Jean-R. Marcotte
(Dossier MDDELCC 3211-11-118)

Monsieur le Directeur par intérim,

À votre demande, la Direction des affaires métropolitaines du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après le Ministère) a examiné le document « *Réponses aux questions et commentaires concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte* », réalisé par Englobe en novembre 2016 pour le compte de la Ville de Montréal. Il fait suite à l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) déposé en juin 2016.

L'ÉIE fait état du projet d'implantation d'un procédé d'ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (ci-après nommée la Station) visant à rendre les rejets au fleuve Saint-Laurent conformes aux exigences prescrites par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Il souligne également les besoins énergétiques liés au projet, ainsi que le dépassement de la capacité d'alimentation de la ligne qui dessert actuellement la Station.

La solution envisagée pour remédier à cette situation est la construction d'un poste sur le site de la Station. Cet équipement sera raccordé au réseau de transport d'Hydro-Québec, via une ligne de 315 kV d'une longueur d'environ 400 mètres, qui en assumera la responsabilité. La mise en service du poste est prévue pour le printemps 2018.

...2

La présente note expose l'analyse des réponses aux questions que le Ministère a formulées lors de l'évaluation de la recevabilité de l'ÉIE. Il faut savoir que le Ministère avait émis des commentaires et demandé des précisions en ce qui a trait aux documents de planification (section 3.1), aux projets de développement (section 3.4.7) et à la consultation (section 4 et annexe 6).

Réponses aux questions

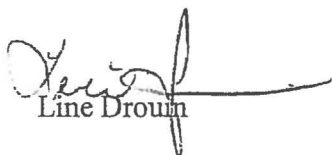
En ce qui a trait aux documents de planification et à la consultation, nous constatons que l'initiateur a pris bonne note de nos commentaires, puisque des compléments d'information ont été ajoutés dans le document « *Réponses aux questions et commentaires concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte* ».

Quant aux projets de développement prévus à proximité du poste projeté, la section 3.4.7 a été bonifiée pour y décrire notamment les impacts appréhendés pendant les phases de construction et d'exploitation dudit poste. De plus, ces projets sont maintenant localisés sur la carte 1-1 de l'annexe 1 et sont décrits. Toutefois, le secteur situé directement aux abords de la Station (voir relevé sonore numéro 1) n'est pas décrit. Le Ministère se questionne quant à l'identification de ce site sur la carte 1-1, au même titre que le projet Faubourg Pointe-aux-Prairies. Il s'avère primordial pour le Ministère de décrire le projet de développement projeté dans ce secteur, d'autant plus que ce site présente plusieurs contraintes de développement.

Considérant ce qui précède, le Ministère estime que la section présentant les projets de développement doit être bonifiée au regard des commentaires formulés ci-haut.

En espérant le tout conforme à votre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur par intérim, mes salutations distinguées.

La directrice par intérim,



Line Drouin

c. c. Madame Marie-Lou Coulombe, Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, MDDELCC



Montréal, le 7 septembre 2016

Par courriel

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des
eaux usées Jean-R.-Marcotte
(Dossier MDDELCC 3211-11-118)**

Monsieur le Directeur par intérim,

À votre demande, la Direction des affaires métropolitaines (DAM) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a examiné l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE), réalisé par Englobe en juin 2016 pour le compte de la Ville de Montréal, concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (ci-après nommée la Station).

L'ÉIE fait état du projet d'implantation d'un procédé d'ozonation à la Station visant à rendre les rejets au fleuve Saint-Laurent conformes aux exigences prescrites par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Il souligne également les besoins énergétiques liés au projet, ainsi que le dépassement de la capacité d'alimentation de la ligne qui dessert actuellement la Station.

La solution envisagée pour remédier à cette situation est la construction d'un poste sur le site de la Station. Cet équipement sera raccordé au réseau de transport d'Hydro-Québec, via une ligne de 315 kV d'une longueur d'environ 400 mètres, qui en assumera la responsabilité. La mise en service du poste est prévue pour le printemps 2018.

La présente note expose l'analyse de recevabilité de l'ÉIE, à la lumière de la directive publiée en novembre 2015 par le MDDELCC qui en précise la nature, la portée et l'étendue.

Commentaires généraux

À la section 3.1, la zone d'étude du projet est présentée succinctement. Seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal est identifié. Cependant, à la section 3.4, la zone est contextualisée en précisant qu'elle est située sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). L'ÉIE présente notamment les grandes lignes du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de la réglementation municipale. Selon la DAM, outre ces documents, l'ÉIE devrait référer au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Montréal. Il est à noter que le SAD a récemment fait l'objet d'une refonte complète, afin d'assurer la concordance au PMAD.

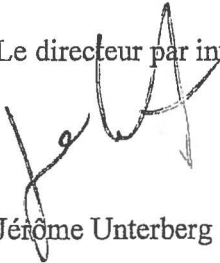
On constate également que l'ÉIE aborde, à la section 3.4.7, les projets de développement à proximité du site visé sans les localiser sur une carte et sans préciser les impacts potentiels des projets sur le poste à l'étude ou, à l'inverse, du poste sur les projets.

À la section 4 et à l'annexe 6, l'ÉIE présente la démarche et les résultats de la consultation effectuée à ce jour, sans toutefois indiquer ce qui sera fait lors des étapes subséquentes (construction et mise en service).

Suivant ce qui précède, la DAM considère que l'étude d'impact sur l'environnement mériterait d'être bonifiée au regard des commentaires généraux formulés ci-haut.

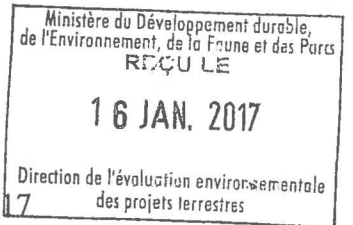
En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur par intérim, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur par intérim,



Jérôme Unterberg

c. c. Madame Marie Lou Coulombe, Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, MDDELCC



Le 12 janvier 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres par intérim
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 2 décembre 2016 concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte (3211-11-118).

Au regard du document déposé, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs constate que les réponses de l'initiateur à nos questions sont satisfaisantes et juge l'étude d'impact recevable.

Pour tout renseignement, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/lc



07 SEP. 2016

Le 2 septembre 2016

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres par intérim
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 9 août 2016 concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte (3211-11-118).

Au regard du document déposé, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs constate que les réponses de l'initiateur à nos questions sont satisfaisantes et juge l'étude d'impact recevable.

En complément, dans le cadre du projet de construction des équipements d'ozonation de la station Jean R. Marcotte, une relocalisation des couleuvres a eu lieu. À cet effet, une clôture d'exclusion délimitant l'habitat résiduel hors chantier et un enclos ont été mis en place. Pour la relocalisation des couleuvres, dans le cadre du présent projet de poste électrique, les mêmes installations pourront être utilisées. Toutefois, leur intégrité devra être vérifiée avant la relocalisation. Il est à noter que l'enclos, qui avait été mis en place de façon temporaire, devrait être démantelé à ce moment.

Pour tout renseignement, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/lc

Le 20 janvier 2017

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres p.i.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

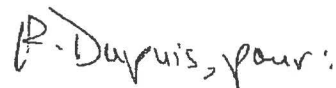
La présente fait suite à votre lettre du 2 décembre 2016 concernant le projet de poste à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte à 315-25 kV (3211-11-118).

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a pas de commentaires à formuler concernant les réponses de l'initiateur du projet aux questions et commentaires qui lui ont été adressés et considère que l'étude d'impact du projet est recevable.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418 627-6256, poste 3654.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Marc Leduc

ML/NG/mn



Le 8 septembre 2016

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres p.i.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 9 août 2016 concernant le projet de poste à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte à 315-25 kV (3211-11-118).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418-627-6256, poste 3654.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

ML/NG/mn

Marc Leduc

p. j. Avis du MERN

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE POSTE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R. MARCOTTE À 315-25 KV

Avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
N/R : 20160810-6 – V/R : 3211-11-118

1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sollicite l'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

2. COMMENTAIRES

1.3 Contexte et raison d'être du projet

À la page 2 du rapport principal, l'initiateur du projet doit faire la démonstration que la puissance installée requise sera bel et bien de 50 MW.

1.5 Solutions de rechange au projet

À la page 3 du rapport principal, l'initiateur doit illustrer le tracé de la ligne sur la carte 1-1.

À la page 5 du rapport principal, l'initiateur doit documenter d'autres alternatives au projet, telles qu'une configuration d'alimentation à tension plus basse (en deçà de 315 kV) dans le poste Bout-de-l'Île et une alimentation souterraine à 25 kV directement à partir du poste Bout-de-l'Île.

1.6.2 Raccordement du poste au réseau de transport

À la page 6 du rapport principal, l'initiateur doit décrire les caractéristiques de la ligne (hauteur, type de câble, plan de coupe visuel, etc.).

2.2.2 Poste à 315-25 kV

À la page 9 du rapport principal, l'initiateur du projet doit justifier la capacité de transformation du poste (et la puissance de chaque transformateur).

3. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'étude d'impact répond imparfaitement aux attentes fixées par la directive gouvernementale. Dans la mesure où des réponses satisfaisantes sont apportées par l'initiateur aux questions et aux commentaires qu'il a formulés, le MERN juge que l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique serait recevable.

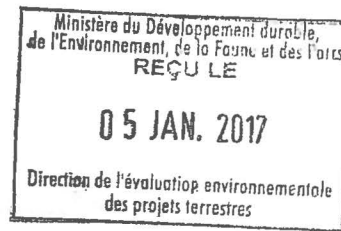
5. PERSONNES-RESSOURCES

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Monsieur Alain Tremblay
Secteur de l'énergie
Direction des grands projets et de la réglementation
Téléphone : 418 627-6386, poste 8314

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable du dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au numéro 418 627-6256, poste 3654.

Le 6 septembre 2016



Note

DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 16 décembre 2016

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de « Construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N^{os} DOSSIERS : SCW 1023902; V/R 3211-11-118; N/R 5145-04-18 [591]

Cet avis fait suite à l'analyse des réponses aux questions et commentaires portant sur le projet cité en objet, déposée par la firme EnGlobe Corp. pour le compte de la Ville de Montréal en novembre 2016. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) traitent de la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

L'initiateur a répondu aux questions et pris les engagements supplémentaires demandés rendant l'étude d'impact recevable et le projet acceptable à l'égard de la prévention de l'introduction et de la propagation de plantes exotiques envahissantes.

La DEB demande toutefois à l'initiateur de lui transmettre le fichier de forme ayant servi à faire la carte 3-2 de l'annexe 1 incluant les informations du tableau 3 de la question QC-16.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418-521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mdelcc.gouv.qc.ca.

LC/IS/se

Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

26 SEP. 2016

Note

DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 20 septembre 2016

OBJET : Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de
« Construction d'un poste à 315-25 kV à la station
d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte » — Volet
espèces exotiques envahissantes

N^{OS} DOSSIERS : SCW 1023902; V/R 3211-11-118; N/R 5145-04-18 [591]

Cet avis concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par la firme EnGlobe Corp. pour le compte de la Ville de Montréal, portant sur le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) traitent de la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

Les informations fournies par l'initiateur sur la végétation de la zone à l'étude indiquent la présence de plusieurs plantes exotiques envahissantes, dont le roseau commun, le nerprun bourdaine, le gaillet mollugine, le panais sauvage, la valériane officinale, l'anthriscus des bois, le brome inerme et le chèvrefeuille de Tartarie. L'emplacement ou les coordonnées de ces espèces ne sont toutefois pas indiquées dans l'étude d'impact. Il est demandé à l'initiateur de transmettre les coordonnées et l'abondance de ces espèces à la DEB. Si elles n'ont pas été cartographiées, il est important qu'elles le soient avant le début des travaux afin d'être certains que les mesures d'atténuation proposées soient appliquées adéquatement.

L'initiateur propose plusieurs mesures d'atténuation importantes qui permettront de limiter les impacts des EEE dans le cadre des travaux, notamment nettoyer la machinerie excavatrice avant son arrivée sur les sites des travaux et à nouveau si elles sont utilisées dans des secteurs touchés par des EEE, éliminer les résidus ainsi que le système racinaire des EEE sur au moins 1 mètre de profondeur. Ces mesures doivent toutefois être précisées ou bonifiées.

...2

L'initiateur mentionne que les résidus de EEE seront dirigés vers des lieux d'enfouissement où ils devront être enfouis à une profondeur d'au moins 2 m. Il est important de préciser que les lieux d'enfouissements visés doivent être des lieux d'enfouissement techniques (LET) autorisés par le MDDELCC. Il n'est pas nécessaire d'enfouir les résidus à plus de 2 m dans ces lieux. Les résidus touchés ne doivent toutefois pas être utilisés comme matériel de recouvrement final.

Il est également possible d'enfouir les résidus de EEE sur place, dans les secteurs où des travaux d'excavation sont prévus. Le transport des résidus de EEE hors des sites des travaux projetés et leur enfouissement dans un site non autorisé contreviennent à la réglementation québécoise.

Finalement, il est demandé à l'initiateur d'ajouter la végétalisation des sols mis à nus le long des chemins d'accès et où il n'y aura pas d'infrastructures.

La DEB considère cette étude d'impact non recevable à l'égard de la prévention de l'introduction de EEE lors des travaux projetés. Elle sera recevable lorsque les informations supplémentaires demandées seront transmises.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418-521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca.

LC/IS/se



Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur p.i.
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres

DATE : Le 20 décembre 2016

OBJET : **Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station
d'épuration Jean R. Marcotte**
V/Réf. : 3211-11-118
N/Réf. : DPQA 1761

À la suite de votre demande formulée le 2 décembre 2016, vous trouverez ci-jointe l'expertise technique de M. Charles Pelletier, ingénieur, concernant l'objet mentionné en rubrique (volet Bruit de source fixe et bruit routier).

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Pelletier.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur par intérim,



Pierre-Guy Brassard

p. j.

c. c. M. Charles Pelletier, DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre-Guy Brassard, directeur p. i.
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Charles Pelletier, ing., M.Sc

DATE : Le 19 décembre 2016

OBJET : **Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration Jean R. Marcotte – Avis de recevabilité**

V/Réf. : 3211-11-118

N/Réf. : DPQA_1761

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 2 décembre 2016, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) afin de reprendre l'étude de recevabilité, à ce qui a trait au volet sonore du projet cité en rubrique, suite à l'obtention des réponses aux questions préalablement posées¹.

2. Description du projet

La Ville de Montréal (le promoteur) projette d'implanter une unité de désinfection des eaux usées par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte située sur la pointe est de l'île de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (voir figure 1). La mise en service progressive de l'unité de désinfection est prévue à la fin de 2018. Les équipements susceptibles de générer du bruit sont les transformateurs et le groupe électrogène.

¹Englobe, Ville de Montréal / Réponses aux questions et commentaires concernant le projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte – Rapport principal et annexes. Novembre 2016.

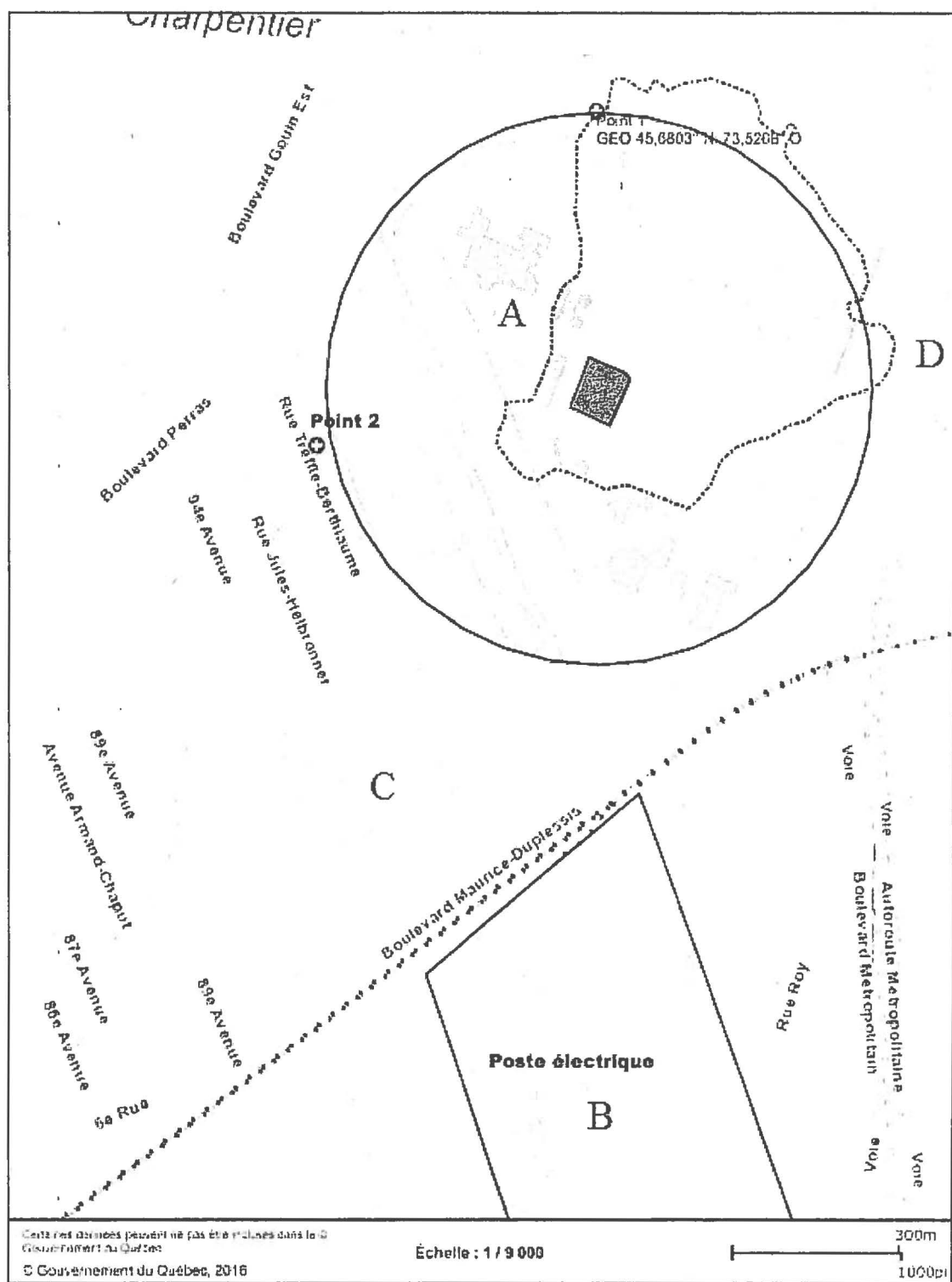


Figure 1 — Situation de l'unité de désinfection. Le cercle indique un rayon de 500 m du centre de l'unité. Les points de mesure du bruit initial sont indiqués par le symbole « + ». La ligne pointillée illustre la courbe d'iso-contour de 40 dBA évaluée par modélisation.

3. Examen du volet sonore de l'étude d'impact environnemental

a) Caractérisation du climat sonore initial

À la question **QC-22**, afin de mieux caractériser le climat sonore initial, une analyse spectrale en bandes fines de nuit avait été suggérée pour la période de nuit.

Analyse :

Cette analyse en bandes fines, ainsi qu'une évaluation subjective à l'oreille, ont alors été effectuées dans la nuit du 26 au 27 octobre 2016. Les résultats détaillés sont reproduits à la figure 2.

De plus, une évaluation plus détaillée, sur les origines des sources contribuant au climat sonore initial, a été fournie. Cette évaluation est reproduite au tableau 1, ci-dessous.

Tableau 1 – origine du climat sonore en P2 (Voir fig. 1 pour l'emplacement des zones A, B, C et D)

Zone de référence (voir fig. 1)	origine	émergence audible en P2
A	Station d'épuration Jean-R. Marcotte – Bâtiment de l'incinération	Bruit nettement émergent
B	Poste Bout-de-L'Île	Aucun bruit
C	Zone Frêt Métro	Bruit ponctuel de chargement de camions (non émergent)
D	Autoroute 40	Ponctuel à cette période, négligeable

Commentaire :

L'information fournie complète adéquatement l'évaluation du climat sonore initial.

Information supplémentaire requise : Aucune

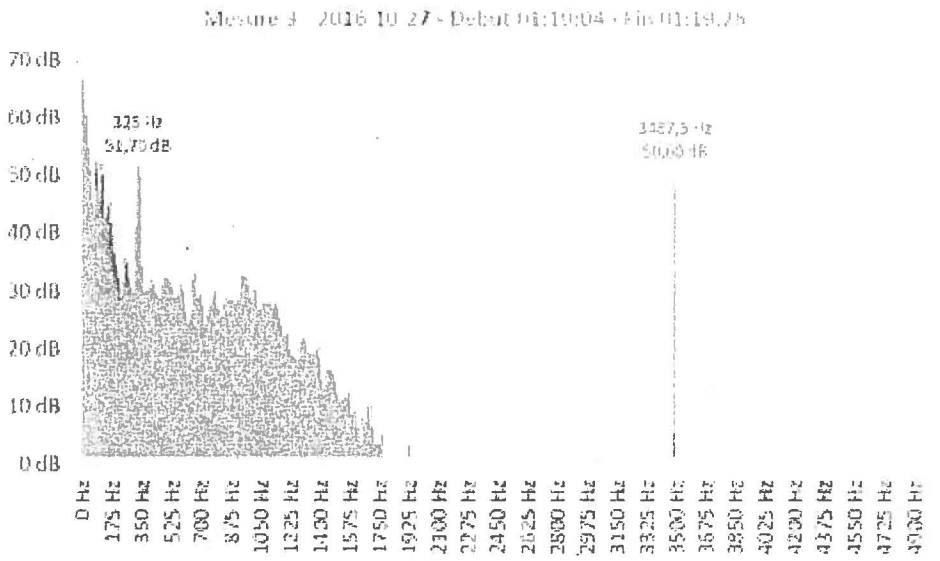
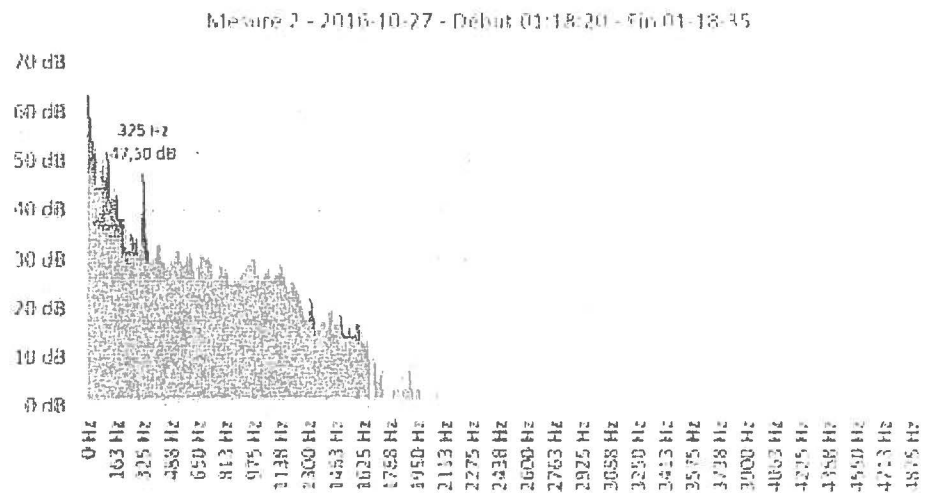
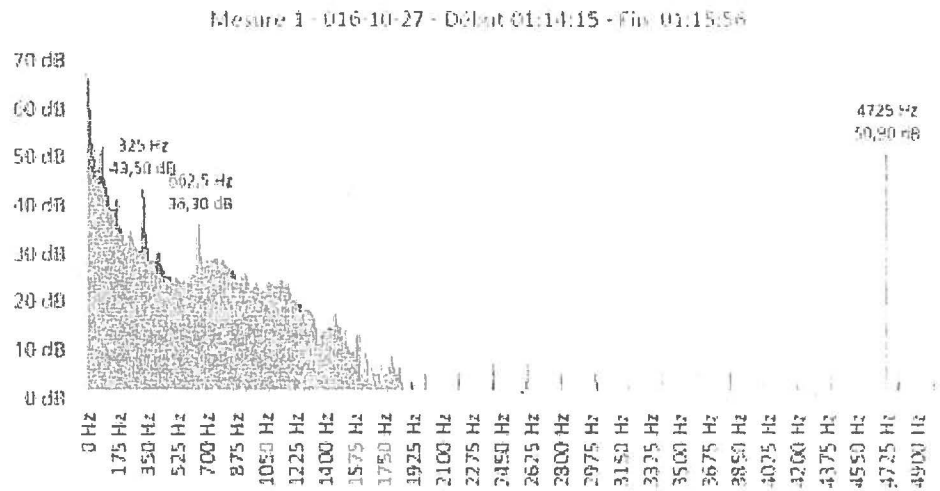


Figure 2 – Caractérisation du climat sonore initial en bandes fines. (Vents : 5 km/h - direction : NNE – Généralement nuageux)

b) Établissement des nuisances causées par le bruit pendant la période de construction

Il a été demandé au promoteur, à la question **QC-31**, de préciser s'il s'engageait à ce que les travaux soient effectués selon les recommandations fournies dans le document : *Limites et lignes directrices préconisées par le MDDELCC relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction*².

Analyse :

En réponse à la question **QC-31**, la Ville de Montréal s'engage à effectuer les travaux selon ces recommandations.

Informations supplémentaires requises : Aucune

c) Phase d'exploitation

Il a été soulevé, à la question **QC-32**, de préciser au promoteur que le niveau d'évaluation (LAr) attribué aux transformateurs, inclurait une pénalité de 5 dB pour composante tonale, dans l'éventualité que le bruit soit perçu en P2.

Analyse :

Dans sa réponse, à la question **QC-32**, le consultant montre qu'il a pris note de cette remarque et confirme que le critère de la Note d'instruction 98-01 demeure respecté.

Informations supplémentaires requises : Aucune

d) Programme préliminaire de surveillance environnemental

Il a été demandé au promoteur, à la question **QC-33**, de confirmer son engagement de déposer un programme de surveillance contenant un volet bruit, lors de la demande de CA.

Analyse :

Dans sa réponse, à la question **QC-33**, le consultant a précisé qu'il est déjà prévu que l'ensemble des mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact soit intégré dans les devis d'appel d'offres et dans les contrats octroyés aux entrepreneurs. Il précise que c'est le surveillant de chantier qui s'assurera que ces mesures soient respectées pendant la construction. Aucun programme de surveillance spécifique au bruit ne sera donc déposé.

Commentaire :

Cette proposition permettra adéquatement de minimiser les nuisances, lors de la construction, d'une façon qui permettra de rencontrer les recommandations du MDDELCC.

Informations supplémentaires requises : Aucune

² Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel, mars 2015
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/lignes-directrices-construction.pdf>

e) Programme de suivi environnemental

Analyse :

À travers la réponse à la question **QC-33**, le consultant a précisé que la Ville de Montréal procédera à un suivi de bruit émis par les installations du poste au cours des mois suivant sa mise en service. Le suivi portera sur le bruit perçu au point 2 (voir figure 1 ci-dessus) et comprendra une vérification de la conformité des installations à la Note d'instructions 98-01.

Commentaire :

Cette proposition est adéquate.

Informations supplémentaires requises : Aucune

f) Gestion de plaintes

Il a été demandé au promoteur, à la question **QC-34**, de préciser ses engagements advenant que des plaintes de bruit soient déposées.

Analyse :

Dans sa réponse, à la question **QC-34**, le consultant précise que la Ville de Montréal dispose de mécanismes pour gérer les plaintes de bruit sur son territoire. De plus, il y est indiqué : « Dans le cas de nuisances engendrées par des travaux de construction, les plaintes sont enregistrées et envoyées au chargé de projet qui est tenu de faire un suivi auprès de l'entrepreneur afin de connaître les causes de la problématique et d'essayer de minimiser les impacts. Par la suite, il est tenu de répondre au citoyen afin de communiquer les mesures d'atténuation possibles ou mises en place. »

Commentaires :

Cette façon de traiter les plaintes nous apparaît adéquate, du fait qu'elle inclut le bruit résultant des activités de construction ainsi que de l'exploitation.

Informations supplémentaires requises : Aucune

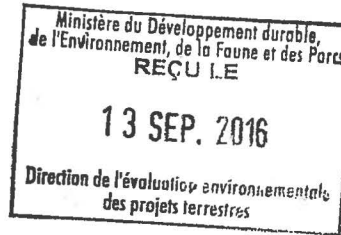
4. Conclusion

Ce projet est jugé recevable à ce qui a trait au climat sonore, suite à l'obtention des réponses aux questions préalablement posées.



Charles Pelletier, ing. M.Sc.

CP



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres

DATE : Le 9 septembre 2016

OBJET : **Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station
d'épuration Jean R. Marcotte**
V/Réf. : 3211-11-118
N/Réf. : DPQA 1761

À la suite de votre demande formulée le 9 août 2016, vous trouverez ci-jointe l'expertise technique de M. Charles Pelletier, ingénieur, concernant l'objet mentionné en rubrique (volet Bruit de source fixe et bruit routier).

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Pelletier.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur par intérim,

Pierre-Guy Brassard

p. j.

c. c.M. Charles Pelletier, DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre-Guy Brassard, directeur p. i.
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Charles Pelletier, ing., M.Sc

DATE : Le 9 septembre 2016

OBJET : **Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la
station d'épuration Jean R. Marcotte**

V/Réf. : 3211-11-118

N/Réf. : DPQA_1761

1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a, dans sa demande du 9 août 2016, sollicité la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) afin d'entamer l'examen de la recevabilité du volet sonore du projet cité en rubrique, suite à l'analyse de l'étude d'impact¹.

2. Description du projet

La Ville de Montréal (le promoteur) projette d'implanter une unité de désinfection des eaux usées par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte située sur la pointe est de l'île de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (voir figure 1). La mise en service progressive de l'unité de désinfection est prévue à la fin de 2018. Les équipements susceptibles de générer du bruit sont les transformateurs et le groupe électrogène.

¹ Englobe, Ville de Montréal / Construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte / Étude d'impact sur l'environnement déposée au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / Rapport principal et annexes. Juin 2016,

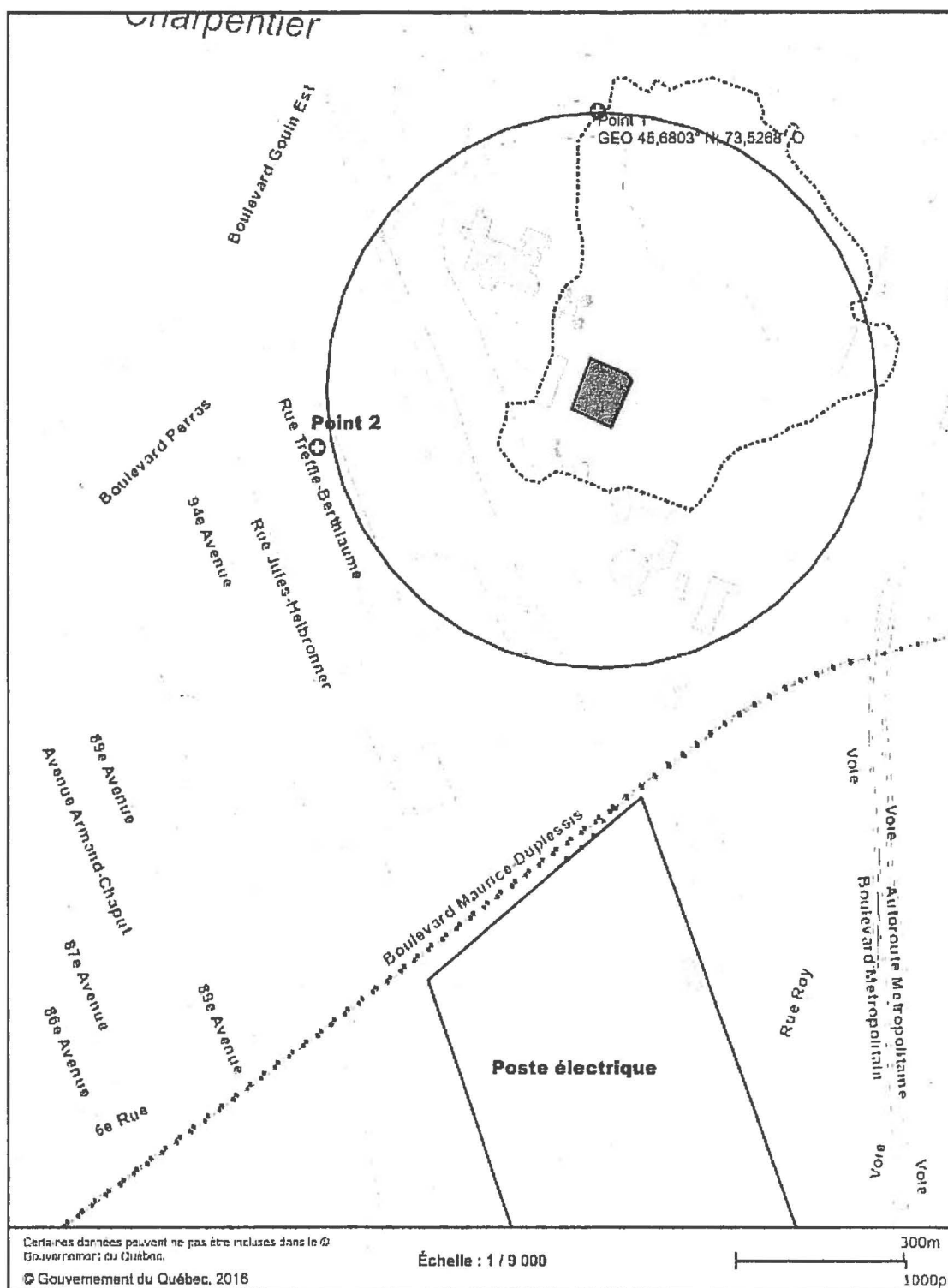


Figure 1 — Situation de l'unité de désinfection. Le cercle indique un rayon de 500 m du centre de l'unité. Les points de mesure du bruit initial sont indiqués par le symbole « + ». La ligne pointillée illustre la courbe d'iso-contour de 40 dBA évaluée par modélisation.

3. Examen du volet sonore de l'étude d'impact environnemental

a) Caractérisation du climat sonore initial

Analyse :

La figure 2 illustre les fluctuations du bruit initial obtenues aux points d'évaluations.

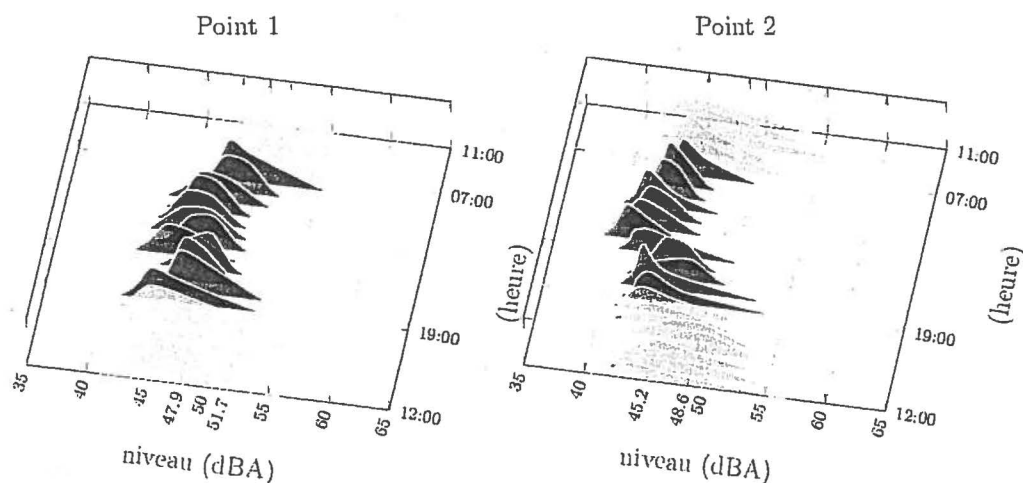


Figure 2 — Distributions du bruit initial mesurées du 6 au 7 octobre 2015 (figure tracée à partir des niveaux percentiles fournies dans l'étude d'impact). L'étude d'impact retient les valeurs 47.9 de nuit / 51.7 de jour (point 1) et 45.2 de nuit / 48.6 de jour (point 2).

Commentaire : On retient principalement que le niveau sonore ne descend pas sous les 40 dBA dans la zone résidentielle au point 2.

Informations supplémentaires requises :

- Il serait pertinent d'obtenir une analyse spectrale en bandes fines (voir figure 3) sur quelques minutes d'enregistrement de nuit, au point 2. Ceci, dans le but d'éviter que la présence de tonalités, générés par le poste électrique actuel, puisse être faussement attribuée aux nouvelles installations électriques de l'unité de désinfection.

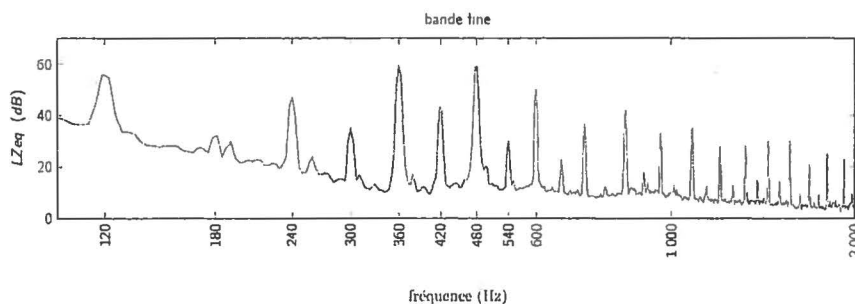


Figure 3 – Spectre (bande fine) typique d'un transformateur de puissance, tel que ceux qui seront installés à l'unité de désinfection.

b) Établissement des nuisances causées par le bruit pendant la période de construction

Analyse :

Afin de minimiser la nuisance reliée à la construction, le promoteur propose que les impacts soient réduits par la mise en œuvre des mesures particulières suivantes :

- privilégier la réduction du bruit à la source;
- veiller à l'entretien régulier des marteaux pneumatiques, des foreuses, des compresseurs, des engins de battage, des concasseurs et de tout autre matériel pouvant constituer des sources de nuisances sonores importantes;
- s'assurer que tout silencieux d'échappement soit en bon état;
- planifier les horaires des travaux en tenant compte du dérangement causé par le bruit. Les travaux seront réalisés du lundi au vendredi entre 7 h et 19 h, sauf si des circonstances exceptionnelles imposent d'intervenir durant la fin de semaine;
- utiliser des alarmes de recul à intensité variable sur les équipements de chantier susceptibles de faire des marches arrière fréquentes.

Commentaire :

Nous sommes d'accord avec ces mesures ainsi que le constat que les impacts sur le climat sonore durant la construction soient mineurs, compte tenu de leur faible intensité, de leur étendue ponctuelle et de leur courte durée.

Informations supplémentaires requises :

- Préciser si le promoteur s'engage à ce que les travaux soient effectués selon les recommandations fournies dans le document : *Limites et lignes directrices préconisées par le MDDELCC relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction*².

² Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel, mars 2015
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/lignes-directrices-construction.pdf>

c) Phase d'exploitation

Analyse :

Les résultats de la modélisation montrent que le niveau de bruit attribuable aux nouvelles installations sera inférieur à 35 dBA à la zone résidentielle la plus près.

Commentaires :

Le consultant ne considère pas le bruit d'un transformateur comme possédant de caractère tonal, alors qu'une analyse en bande fine le démontre clairement (voir figure 3).

Informations à transmettre au promoteur :

- Aviser le promoteur qu'il est préférable à ce qu'une pénalité de 5 dBA soit ajoutée à toute mesure future.

d) Programme préliminaire de surveillance environnemental

Notons que le programme de surveillance s'adresse autant à la phase de construction qu'à la phase d'exploitation.

Phase de construction

Analyse :

Il est stipulé qu'un programme de surveillance sera développé avant le début des travaux.

Informations supplémentaires requises :

- Confirmer l'engagement de déposer un programme de surveillance contenant un volet bruit, lors de la demande de CA.

Phase d'exploitation

Analyse :

Aucune mention n'est apportée dans l'étude d'impact à ce qui a trait à un programme de surveillance pour cette phase.

Commentaires :

Étant donné qu'aucun moyen de mitigation physique, tel la présence de barrière anti-bruit ou de silencieux, n'est envisagé, nous sommes d'accord qu'aucun programme de surveillance n'est nécessaire en ce qui a trait au niveau sonore, lors de cette phase.

Informations supplémentaires requises : Aucunee) Programme de suivi environnemental

Notons que le programme de suivi environnemental ne s'adresse qu'à la phase d'exploitation.

Analyse :

L'étude stipule que la réalisation des activités de suivi environnemental est non pertinente.

Commentaires :

Nous considérons qu'un suivi du climat sonore devrait être effectué aux points sensibles, advenant que des plaintes soient déposées.

Informations supplémentaires requises :

- Préciser à quoi s'engage le promoteur advenant que des plaintes de bruit soient déposées.

4. Conclusion

Ce projet sera jugé recevable, en ce qui a trait au climat sonore, lorsque les réponses aux commentaires auront été obtenues.



Charles Pelletier, ing. M. Sc.

CP

Coulombe, Marie-Lou

De: Tremblay, Marilou
Envoyé: 25 août 2016 13:41
À: Talbot, Denis
Cc: Lemarbre, Marilyn; Boivin, Philippe; Gherghel, Mihai; Pépin, Geneviève; Coulombe, Marie-Lou
Objet: Avis à la DÉE - Poste à 315-25 kV - Station d'épuration Jean R. Marcotte
Pièces jointes: 20160825133141927.pdf

Bonjour Denis,

Nous avons pris connaissance du rapport principal pour l'étude d'impact du projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean R. Marcotte.

Concernant la recevabilité de l'étude, nous n'avons pas de commentaire à formuler.

La personne identifiée pour ce dossier à la direction régionale sera Marilyn Lemarbre. Marilyn travaille au secteur industriel de notre direction. Elle s'assure de faire le lien avec les autres équipes (ex. : équipe hydrique) au besoin pour ce dossier.

Précisons que le dossier de la Station d'épuration Jean R. Marcotte est un dossier distinct pour nous et c'est une autre équipe qui s'occupe du traitement de cette demande. La personne contact pour ce dossier est Mihai Gherghel. Il est au service municipal.

Bonne journée,

Marilou Tremblay
Directrice régionale adjointe
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Téléphone : (514) 873-3636, poste 223